

1. Information de service

Si l'information de service a été soumise au moment de l'enrôlement elle sera imprimée sur le formulaire de vêlage (**Calving Data**), Veuillez inscrire les données du veau à côté de la saillie appropriée.

INFORMATION DE SERVICE / BREEDING DATA					
MÈRE / DAM	PÈRE / SIRE	SAILLIE - BREEDING			
NO. D'ENREG.	NO. D'ENREG.	AI/NAT A/N	DATE AI J/M/A	DATE RÉCOLTE J/M/A	IDEN. PORTEUSE
TATTOO	TATTOO	EMBRYON E		DATE DE TRANSFERT/EMBRYON J/M/A	NAISSANCE DE PROTEUSE
					RACE
123456	654321	A	15/06/2014		
ABC 123X 2000123456	EFG 456Y				

SIRE – PÈRE

No. d'enreg. – Inscrivez le numéro d'enregistrement officiel de l'ASC du père du veau.

Tattoo-Tatouage – Inscrivez le tatouage du père du veau.

Breeding Code - Code de reproduction – Inscrivez le code de reproduction appropriée de la femelle.

AI / NAT (A / N) = IA / Nat – Inscrivez **A** si la saillie qui a produit le veau était artificielle ou **N** si naturelle.

AI DATE (D/M/Y) = Date d'IA (J/M/A) – Inscrivez la date d'IA (s'il y a lieu) qui a produit le veau selon le format suivant: jour/mois/année (ex: 15/06/2014 signifie le 15 juin 2014).

Information supplémentaire sur l'EMBRYON

DONNÉES DE SAILLIE					
MÈRE/DAM	PÈRE/SIRE	SAILLIE			
NO. D'ENREG.	NO. D'ENREG.	AI/NAT A/N	DATE AI J/M/A	DATE DE RÉCOLTE J/M/A	IDEN. PORTEUSE
TATTOO	TATTOO	EMBRYON E		DATE TRANSFERT J/M/A	NAISSANCE
					RACE
123456	654321	A	15/06/2014	15/06/2014	789J
ABC 123X 2000123456	EFG 456Y	E		22/06/2014	1999 SMSMANHE

Embryon(E) – Inscrivez **E** si le veau est issu de transplantation embryonnaire. Les données à la naissance des embryons devraient être soumises sur le formulaire de "Données des embryons, etc."

Date de la récolte (J/M/A)– Indiquer la date de la récolte de l'embryon en utilisant le format jour, mois, année (ex: 15/06/2014 sera donc le 15 juin 2014).

Date du transfert (J/M/A)– Indiquer la date du transfert de l'embryon en utilisant le format jour, mois, année (ex: 22/06/2014 sera donc le 22 juin 2014)

Identification de la Porteuse –Entrer l'identification de la porteuse.

L'Année de la naissance de la porteuse–La date de naissance de la femelle porteuse.

Race de la Porteuse– Indiquer la composition de la race de la porteuse. Par exemple si cette femelle est ½ Simmental, ¼ Angus, ¼ Hereford alors vous devrez inscrire **SMSMANHE**

Les demandes d'enregistrement d'embryons doivent toujours être accompagnées du/des formulaires de 'Récolte d'embryons' et 'Transfert d'embryons' venant du vétérinaire.

Association Canadienne Simmental

Instructions pour les données du Vêlage

2. INFORMATION À LA NAISSANCE

Inscrivez l'information à la naissance du veau à côté de la saillie appropriée.

Dans le but de faciliter la collecte des données et mieux comprendre la génétique de la femelle Simmental, cette partie du formulaire de vêlage renferme des nouveautés. Pour ceux qui désirent y participer, vous trouverez le texte qui se rapporte à cette section, à la fin de ce document

INFORMATION DE NAISSANCE																						
TATTOO	LOC L/R/B	NAISSANCE J/M/A	SEXE M/F	JUMEAU #	FACILITÉ	H/P/S	NOIR O/N	POIDS NAISSANCE	GRP	VIG												
NOM DE L'ANIMAL (25 CARACTERES MAX)																						
JKL 789C	L	15/01/2015	M	1	U	P	N	105	1	1												
S	I	M	M	Â	L	E		V	E	A	U		7	8	9	C						

Tattoo – Incrire le tatouage du veau

Loc (L/R/B) – Incrire la location du tatouage (L –oreille gauche, R –oreille droite, B –les deux)

Date de naissance (J/M/A) –la date de naissance du veau selon le jour, le mois et l'année. Dans cet exemple le veau est né le 15-01-15 donc le 15 janvier 2015.

Sexe (M/F) –le sexe du veau (M – mâle, F – femelle)

Jumeau # -si le veau est un jumeau **inscrire 2**,si un triplet **inscrire 3**. S'il n'y a qu'un veau **inscrire 1** ou laisser vide.

Facilité – Inscrivez la facilité de vêlage selon le format suivant: **U**= sans aide, **E**= traction légère, **H**= traction forte, **S**= chirurgie (césarienne), **M**= mauvaise présentation.

H/P/S = Cornes – Inscrivez l'état des cornes: **H**= à cornes, **P**= pollard (acère), **S**= moignons ou fausses cornes.

BLACK = Noir – Inscrivez **Y** uniquement si le veau est noir, autrement laissez la case vide.

Poids à la naissance en livres – Inscrivez le **poids actuel** à la naissance **en livres (kg x 2.2)**.

GRP = Groupe – Inscrivez le groupe du veau à la naissance selon votre mode de gestion. Par exemple, si vous gardez les taures séparément des vaches adultes, inscrivez **1** pour celles-ci et **2** pour celles-là.

Vig – Indiquer le code de vigueur du veau

TWIN CODE = Code du jumeau – Inscrivez le code qui s'applique à un jumeau selon le format suivant: **1**= élevé avec l'autre jumeau par sa propre mère, **2**= élevé seul par sa propre mère, **3**= adopté par une autre mère.

CALF DISP = Code de rejet du veau – Inscrivez le code de rejet approprié si le veau est mort ou a été retranché du troupeau.

DISP DATE = Date de rejet – Inscrivez la date de rejet du veau selon le format: **Jour/Mois/Année**.

ANIMAL NAME / NOM DE L'ANIMAL (LIMITE 25 CARACTÈRES ET ESPACES COMBINÉS) – Si vous désirez l'enregistrement ou voulez simplement donner un nom à l'animal, inscrivez-le dans les cases appropriées.

Steered Date/CASTRATION = inscrire la date de castration jour/mois/année si nécessaire.

3. MÈRE

CODE DE SAILLIE	101	POIDS MÈRE	1450	DATE DU POIDS	15/01/2015	DOCILITÉ	1	BCS MÈRE	3	CODE MATERNEL	1	PIS DE LA MÈRE	44	RÉFORME MÈRE		DATE RÉF. MÈRE	
-----------------	-----	------------	------	---------------	------------	----------	---	----------	---	---------------	---	----------------	----	--------------	--	----------------	--

Code de Reproduction – Incrire le code de reproduction approprié de la femelle.

Association Canadienne Simmental

Instructions pour les données du Vêlage

Dam Wt / Lbs – Poids de la mère et date - Si vous choisissez de peser vos femelles au moment ou à l'approche du vêlage, peut-être en même temps que leur vaccin contre la diarrhée bovine, inscrivez le poids en livres et la date de pesée selon le format **Jour/Mois/Année**.

Docilité – Inscrivez le code de docilité quand elle a vêlé.

Dam BCS – Mesure BCS de la mère – Si vous mesurez la condition physique de vos femelles au vêlage, inscrivez un numéro de 1 à 5.

Dam MA – Inscrivez le degré d'habileté maternelle de la mère.

Dam Udder Score – Qualité du pis de la mère – Inscrivez la mesure de la qualité du pis de la mère. L'évaluation de la qualité du pis doit être faite en dedans des 24 à 48 heures après la naissance du veau. Inscrivez un numéro de 0 à 5

Dam Disp – Rejet de la mère - Si la femelle a été retranchée du troupeau, inscrivez l'indicatif de rejet approprié.

Dam Disp Date – Date de rejet de la mère – Inscrivez la date de rejet d'une femelle selon le format suivant: **Jour/Mois/Année**.

4. Enregistrement/Laboratoire

ENREGISTREMENT / LAB		
ADN	CERT	APPLICANT #
COMMENTS		
SV	Y	99999

Cert – Inscrivez Y pour YES/OUI si vous désirez enregistrer le veau tout de suite. Assurez-vous de nous soumettre toutes les informations requises pour l'enregistrement. Vous pouvez demander l'enregistrement après le sevrage ou bien après la prise du poids à 1 an.

ADN– Si vous désirez un test d'ADN pour l'animal, inscrivez le type d'épreuve désirée dans la case appropriée : **BG** = type inscrit au bureau, **SV** = parenté avec le père, **DV** = parenté avec la mère, **PV** = parenté avec les deux parents.

de l'appliquant = Inscrivez votre numéro de membre de l'ASC

Comments – Commentaires = Inscrivez toute remarque pertinente au veau.

5. Signatures

Assurez-vous que la (les) signatures(s) requise(s) est (sont) apposée(s) au bas de chaque page.

Nat. Service Sire – Taureau de service naturel = la signature du propriétaire du taureau utilisé naturellement doit apparaître sur la demande d'enregistrement du veau si ce taureau n'appartient pas à l'appliquant..

Association Canadienne Simmental

Instructions pour les données du Vêlage

Nous vous prions de retourner ce(s) formulaire(s) dûment rempli(s) au bureau de l'ASC au:
#13, 4101 – 19th St NE
Calgary, AB
T2E 7C4

NOTES IMPORTANTES:

Pour les troupeaux qui sont la propriété de plusieurs éleveurs, ou plusieurs troupeaux qui sont gérés comme un seul troupeau, l'information à la naissance de tous les veaux devrait être soumise en même temps, sous le numéro du troupeau principal. **Ceci ne change en rien la propriété des animaux, ni les conditions requises pour l'enregistrement**, mais permet une manipulation exacte des veaux au niveau de l'évaluation génétique et leur accorde le mérite génétique approprié.

CHANGEMENT :

Pour que les données des animaux soient comprises dans la mise à jour des EPD de l'automne, elles doivent parvenir au bureau de l'ASC au plus tard le 15 mai et pour l'évaluation du printemps au plus tard le 1^{er} novembre. !!!!

Les demandes d'enregistrement doivent inclure toute documentation requise ainsi que toutes les signatures obligatoires.

Les demandes d'enregistrement d'embryons doivent toujours être accompagnées du/des formulaires de 'Récolte d'embryons' ET 'Transfert d'embryons' venant du vétérinaire

Mise October 2014
bjudd